

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2021 à 19 H**

**Présents** : BERTHELON S ; BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; IMARD C ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; URBAJTEL P ; VIEUILLE R ; VRIET L.

**Secrétaire de séance** : Patricia URBAJTEL

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité ; il est précisé que la rétrocession des voies et réseaux du lotissement du Côteau du Soleil n'a pu être faite, l'éclairage public n'étant pas conforme ; dans l'attente d'un accord avec le SDEG.

Monsieur le Maire demande pour ajouter deux sujets à l'ordre du jour pour des questions de principe :

- convention pour l'utilisation d'un terrain par le club Agility et extension électrique
- acquisition d'un terrain à l'entrée Sud du Bourg

Le Conseil Municipal donne un avis favorable

### **Question N°1 Proposition de souscription à l'option « sauvegarde 321 et usages collaboratifs » proposée par l'Agence Technique Départementale**

A l'unanimité des membres votants, le Conseil Municipal décide de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD, sauvegarde 321 et usages collaboratifs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et pour un montant de 2 600 € par an.

### **Question N°2 Proposition de signature d'une convention de service « recrutement-remplacement-renfort » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, donne un avis favorable pour la signature de la convention et de ses annexes pour le service recrutement – remplacement – renfort ; il est précisé qu'il s'agit d'une facturation selon l'utilisation du service.

### **Question N°3 Proposition d'attribution d'une subvention**

Le Conseil Municipal, avec 1 voix contre, 2 abstentions et à la majorité des membres votants, décide d'attribuer une subvention d'investissement de 500 € à l'association Arc en Ciel (Maison d'Assistantes Maternelles) pour les aider à acquérir du matériel pour leur aménagement.

### **Question N°4 Demande de subventions d'Etat au titre de la DETR et de la DSIL pour 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide de présenter le dossier d'extension de la cuisine scolaire au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et le dossier de changement de la chaudière de l'école de la Prévôtterie au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

### **Question N°5 Décision modificative N°3 sur le budget général**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide de rajouter 4 200 € sur le programme d'agrandissement du dojo et de diminuer les crédits pour l'acquisition de matériel de cuisine du même montant.

### **Question N°6 Proposition d'engagement de dépenses sur le budget 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, donne un avis favorable au lancement des travaux de la rue des Safranières, pour un montant de 210 000 € avant le vote du budget primitif 2021 et s'engage à inscrire ces travaux au BP 2021.

### **Question N°7 Répartition des biens et équipements de la vallée suite à la restitution de compétences par le Grand Angoulême**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, se prononce favorablement sur les éléments de répartition des biens et équipements du site de la Vallée et accepte la retranscription comptable de cette restitution.

### **Question N°8 Équipements informatiques des écoles : éléments de reprise suite à restitution de compétence par la Grand Angoulême**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, se prononce favorablement sur les éléments de reprise des équipements informatiques des écoles et accepte la retranscription comptable de cette restitution.

### **Question N°9 Matériel pour manifestations : éléments de reprise suite à restitution de compétences par le Grand Angoulême**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, se prononce favorablement sur les éléments de reprise des matériels pour l'organisation des manifestations publiques par la commune et accepte la retranscription comptable de cette restitution.

### **Question N°10 Débat d'Orientations Budgétaires pour 2021**

Le Conseil Municipal, conformément à la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 et à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 107 de la NOTRe du 7 août 2015, procède à un débat global d'orientations budgétaires où sont évoqués les projets en cours et à venir :

#### **A. SUR LE FONCTIONNEMENT :**

Rappelons que le Résultat reporté au fonctionnement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est de 1 403 098 €uros

Recettes prévisionnelles envisagées : 2 818 994 €uros

Dépenses prévisionnelles budgétées : 2 776 579 €uros

Nous dégagions un excédent au BP 2020 de 42 415 €uros.

La crise sanitaire a profondément impacté le contexte budgétaire et nos prévisions tant en matière de recettes que de dépenses.

Néanmoins la gestion de la crise par notre commune nous permet de dégager des prévisions rassurantes.

#### **RECETTES :**

- Estimées pour 2020 : 2 882 193 €uros soit + 63 200 €uros par rapport au budget initial.

- Les recettes 2019 au CA étaient de 2 922 722 €uros

Constat : Baisse des recettes sur 2020 par rapport à 2019 de l'ordre de 40 KE

L'impact covid 19 est directement concerné notamment sur nos recettes de prestations de service (- 122 KE)

Des recettes supplémentaires sont venues néanmoins limiter cette baisse de facturation (subvention CAF notamment)

#### **DEPENSES :**

- Estimées pour 2020 : 2 478 660 €uros soit - 297 919 €uros par rapport au budget initial

- Les dépenses 2019 au CA étaient de 2 607 579 €uros.

Constat : Economie réalisée par rapport à 2019 de l'ordre de 129 KE

. Dépenses imprévues non mobilisées : 50 KE

. Charges de personnel (emplois non créés) : 56 KE

. Impact covid 19 sur certaines charges : 22 KE (globalement)

#### **CONCLUSION FONCTIONNEMENT**

L'impact du covid 19 sur notre collectivité peut être estimé à environ 100 KE sur 2020.

Le résultat de fonctionnement qui pourrait être dégagé sur 2020 avoisinerait : 360 KE

Ce qui porterait l'excédent cumulé de fonctionnement au 31.12.2020 à environ 1 770 KE.

#### **B. SUR L'INVESTISSEMENT**

Les comptes provisoires nous amènent à fournir les informations suivantes :

Les Restes à Réaliser (RAR) après étude s'établissent à 562 153 €uros (633 826 €uros de dépenses et 71 673 €uros de recettes).

Ces montants de restes à réaliser ne tiennent pas compte du projet de la Salle des fêtes qui sera inscrit sur 2021 (pour rappel Le volume des RAR à réaliser en 2019 était de l'ordre de 535 KE).

Les résultats provisoires cumulés d'investissement au 31.12.2020 (résultat reporté 2019 + résultat 2020) s'établirait à un déficit de l'ordre de 30 000 €uros.

Ce qui nous amène à prévoir un prélèvement sur les résultats de fonctionnement précité (1 770 000 €uros) pour financer ces 592 000 €uros d'investissement.

Il resterait en résultat de fonctionnement à reporter environ 1 180 000 €uros

## **PERPECTIVES 2021 ET APRES**

### **SUR LE FONCTIONNEMENT**

#### **1. RECETTES**

**DOTATIONS** : elles représentent près de 40 % de nos recettes

Le rapporteur rappelle que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est désormais et durablement amputée d'une contribution au redressement des finances publiques de l'Etat :

Contribution 2014 au redressement des finances publiques : 19 239 €

Contribution 2015 au redressement des finances publiques : 45 096 €

Contribution 2016 au redressement des finances publiques : 50 622 €

Contribution 2017 au redressement des finances publiques : 24 433 €

Total 139 390 €

A partir de 2018, il n'y a plus de contribution supplémentaire au redressement de la dette publique.

Chaque année désormais notre DGF est amputée durablement de 139 390 €uros.

Il ne faut pas s'attendre à une évolution positive sur 2021 de l'ensemble des dotations

**FISCALITE** : elle représente elle aussi près de 40 % de nos recettes

Le rapporteur rappelle que pour 2020 les produits de la fiscalité représentent un peu plus de 40 % des recettes de fonctionnement, et que les taux n'ont pas été augmentés depuis 2017 : TH 12%, TFB 19.94% et 43.10%) et que les taux fixés par le GrandAngoulême continuent de baisser pour la commune de Brie, jusqu'en 2022.

Les bases de calcul seront très peu revalorisées en 2021, le taux d'inflation pour 2020 étant proche de 0.

#### **PRODUITS DES SERVICES :**

Ils risquent eux aussi d'être à nouveau impacté par la crise sanitaire.

#### **2. DEPENSES**

La crise sanitaire risque à nouveau de nous impacter sur certaines dépenses, notamment dues à la protection de nos structures (ménage, produits entretien, produits divers, masques ....).

Il nous faudra peut-être envisager pour 2021 la restructuration de personnel envisagée en 2020 mais non activée.

### **SUR L'INVESTISSEMENT**

- Il présente l'état de la dette et les projets d'investissements

Le stock de la dette d'emprunt au 31.12.2020 est 502 409 €uros

Ce montant ne tient pas compte de l'emprunt lié au groupement d'habitation qui fait l'objet d'un budget annexe : il reste dû en capital 354 735 €uros; cet emprunt s'éteindra en 2033.

Pour le budget général le stock d'emprunt est représenté par 5 emprunts :

- Services techniques (se termine 2021)
- Bus scolaire (se termine en 2024)
- La Poste (se termine en 2025)
- Espace modulaire Prévôterie (se termine en 2026)
- Centre de loisirs (se termine en 2028)

Nous rappelons que la dette de notre collectivité est faible et représente environ 2 années d'épargne nette.

État des projets à envisager dans l'avenir :

- Salles des fêtes : 2021 estimée à 760 KE (dont 48 KE en RAR) (sur ce projet nous avons des recettes notifiées à hauteur de 417 KE)

- Travaux de voirie importants : Rue des Safranières notamment à hauteur de 210 KE et (Marché de bordures, réfection de chaussée grandement endommagée, Pluvial...)
- Rénovation de la Salle des fêtes
- Travaux de voirie
- Réfection du chauffage de l'école de la Prévôterie
- Extension de la cuisine scolaire
- Extension maison médicale
- Acquisitions diverses (véhicules, terrains...)

**Il est rappelé que la création d'investissements nouveaux entraîne systématiquement une augmentation des dépenses de fonctionnement.**

### **Questions et informations diverses :**

Acquisition de terrains entrée Sud du Bourg : un accord est donné pour continuer la négociation des achats de terrains pour un montant de 5 €maximum par mètre carré.

Convention pour terrain Agility et extension électrique : accord est donné pour prise en charge du loyer pour le terrain d'occupation par Agility pour un montant de loyer d'environ 170 €par mois ; et pour la prise en charge de l'extension du réseau électrique (15 866 €) sachant que le club Agility s'est engagé à participer à hauteur de 7 000 €

Formation des élus : une formation finances pour l'ensemble du Conseil Municipal est prévue le samedi 13 mars de 9h à 17h et une formation sur le vade-mecum de l'élus municipal est prévue le samedi 10 avril, à la salle des fêtes.

**L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 40**